

Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, 1997-1998

Compte-rendu du sous-groupe 1 « Usagers »

COLAS, Alain
DISTB

COLAS, Alain. Compte-rendu du sous-groupe 1 « Usagers ». In *Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, décembre 1997 à juin 1998*. [en ligne]. Format PDF.

Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1895>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

Formation à l'information

Compte-rendu du sous-groupe 1 « Usagers » - DISTB Juin 1998

Par Alain Colas, DISTB

Synthèse de la réunion du 15 décembre 1997

Contexte et enjeux

La maîtrise de l'information constitue un enjeu majeur dans les contextes culturel, économique et politique actuels. Elle peut être à la fois un moyen d'accès à la connaissance et un moyen de développement professionnel et personnel.

Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics français ont soutenu, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses réflexions et expériences afin que cette donnée soit prise en compte dans l'organisation des formations de notre pays.

Dans le même temps, l'enseignement supérieur ne peut ignorer qu'il est un des acteurs importants d'un environnement informationnel qui se caractérise de la manière suivante :

- une explosion documentaire qui n'a fait que complexifier la connaissance des sources d'information ;
- une diversification des moyens d'accès à l'information avec l'émergence des nouvelles technologies, et tout particulièrement Internet.

Les acteurs de l'enseignement supérieur ont pris conscience que cette évolution informationnelle doit nécessairement s'accompagner d'une maîtrise des nouveaux outils et d'une appropriation raisonnée de l'information.

Dans ce contexte, et plus encore peut-être dans une université qui est devenue une université de masse, la formation à la maîtrise de l'information a un rôle essentiel à jouer dans la formation initiale des étudiants :

- pour l'acquisition d'une autonomie dans leurs accès à l'information ;
- pour une meilleure intégration dans l'environnement de travail universitaire ;
- pour lutter contre l'échec dans les 1ers cycles ;
- pour une meilleure préparation à la vie professionnelle.

L'expérience qui est menée depuis 1985 à l'université Paris VIII dans le domaine de la formation documentaire montre bien que ce type de formation a un impact extrêmement positif sur la réussite des étudiants de 1er cycle. L'étude qu'en a faite le professeur Coulon souligne ainsi qu'un étudiant de 1ère année de DEUG à Paris VIII ayant suivi une UV de documentation a huit fois plus de chance de passer en 2e année de DEUG et deux fois plus de chance de passer en licence qu'un étudiant qui n'a pas suivi cet enseignement facultatif.

Conformément aux conclusions des expériences approfondies réalisées au plan national, nous entendons par « formation à la maîtrise de l'information » :

- apprendre à définir l'information dont on a besoin ;
- apprendre à la rechercher, à l'analyser et à l'exploiter notamment dans sa discipline ;
- apprendre à utiliser efficacement les outils d'accès à l'information
- apprendre à articuler entre eux des savoirs éclatés, par une meilleure connaissance du monde informationnel dans lequel nous vivons.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si les modules proposés sont d'une durée significative.

Ces objectifs pédagogiques rejoignent en définitive les réflexions et actions qui sont menées en matière de formation à l'information dans d'autres pays (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Belgique), parfois depuis de longues années.

La prise en compte de cet enjeu que constitue la formation à l'information suppose avant tout, comme l'a montré en son temps le rapport Follett (1993) sur le rôle de l'information (et tout particulièrement les ressources électroniques) dans l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne, que la dimension documentaire doit nécessairement faire partie intégrante des enseignements disciplinaires.

Publics et besoins

La formation à l'information est pour une part une activité transdisciplinaire qui a ses spécificités. Néanmoins, on ne peut pas faire l'économie, à un moment ou un autre, de mettre en perspective l'information avec la discipline si l'on veut intéresser les étudiants et aller aussi vers une réelle intégration de l'activité documentaire dans les enseignements disciplinaires.

Les besoins en information ne sont évidemment pas les mêmes selon les niveaux d'étude des étudiants et découlent des types de cursus.

On peut dégager les catégories suivantes d'étudiants, correspondant à des besoins différents :

- l'étudiant qu'on qualifie de « primo-entrant », nouvellement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, et ayant des besoins encore à définir et à susciter ;
- l'étudiant avancé qui va bientôt s'insérer dans la vie professionnelle : il a avant tout besoin d'autonomie face à l'information pour être mieux préparé à la vie de l'entreprise ;
- l'étudiant des écoles d'ingénieurs en est un bon exemple ;
- l'étudiant qui se destine à la recherche et qui a des besoins pointus en information.

La formation à l'information, au-delà de la simple sensibilisation, concerne également :

- les enseignants eux-mêmes soucieux de se perfectionner dans leurs stratégies de recherche et dans l'utilisation des nouveaux outils (cédéroms, Internet)
- les formateurs qui se destinent à enseigner cette matière : enseignants, bibliothécaires, documentalistes, CIES; la formation de formateurs constitue à elle seule un besoin très important, comme par exemple dans les SCD ou les IUFM.

Problématiques et constats

Bien que les enjeux et les besoins soient connus, la prise en compte de la formation documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur ne se fait pas sans difficultés. Si cette formation existe maintenant dans de nombreux établissements, elle repose le plus souvent sur la bonne volonté d'une seule personne, et trop rarement d'une équipe, les heures qui y sont consacrées étant des heures supplémentaires non comptabilisées. Dès lors, les enseignants en université qui s'impliquent dans les enseignements méthodologiques sont peu nombreux, ces activités n'étant pas valorisées.

Il y a ici une contradiction dans la mesure où l'activité documentaire est un principe acquis dans les universités et devrait se traduire concrètement dans l'enseignement disciplinaire par le biais du mémoire à produire dans le cadre du travail d'étude et de recherche (TER) ou du projet tutoré. Malheureusement, ce TER est loin d'être appliqué dans tous les établissements et on manque de recommandations quant aux projets tutorés.

On constate en fait une grande « inégalité » dans l'accès à cette formation à l'information en fonction des disciplines, les étudiants en chimie ayant plus de chance de pouvoir en bénéficier que celui qui est en lettres.

Des disparités existent également selon les types d'établissements. Si cette formation est maintenant une réalité dans un certain nombre de grandes écoles et d'écoles d'ingénieurs (voir les répertoires annuels des formations à l'IST établis par madame Danielle Bretelle-Desmazières) il n'est pas pleinement intégré, pour prendre un exemple opposé, aux programmes des étudiants dans les IUFM, futurs enseignants du 1er et second degré.

A côté de cette nécessaire mobilisation humaine, la formation à l'information implique aujourd'hui un environnement favorable à l'usage de l'information et à sa circulation :

- accès à l'information sur les réseaux ;
- mise à disposition d'outils modernes d'accès à l'information.

Tous les établissements ne réunissent pas encore ces conditions. Or l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans les établissements d'enseignement supérieur ne peut que favoriser la prise de conscience des enjeux de la formation à l'information.

Stratégies

Le développement de la formation documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une stratégie globale qui prenne en compte aussi bien l'intéressement des enseignants et des usagers, qu'une intégration dans les enseignements disciplinaires ou qu'une utilisation effective des nouvelles technologies de l'information.

Il existe déjà, notamment dans les universités, un certain nombre d'entrées à privilégier. Outre les TER et autres projets tutorés mentionnés supra, la réforme des DEUG mise en place en 1996 prévoit une initiation documentaire à l'intérieur de *l'unité de méthodologie du travail universitaire*.

A titre d'exemple, c'est dans ce cadre que l'université de Toulon a chargé son SCD de mettre en place, à la rentrée 1997, une formation documentaire obligatoire à destination des 2300 étudiants de 1^{ère} année, formation ne devant malheureusement intervenir qu'au premier semestre. Ce programme, inscrit au contrat de l'université dès 1995, est largement assuré par des tuteurs, encadrés par un conservateur des bibliothèques.

Pour autant, il est essentiel de ne pas enfermer la formation à l'information dans les programmes, au risque d'une certaine inertie. Par une démarche plus pragmatique, il nous paraît plus judicieux d'introduire la pratique documentaire dans les enseignements et de démontrer qu'il s'agit bien d'une matière digne d'être enseignée. Autrement dit, il faut restaurer l'usage documentaire dans la pratique disciplinaire et ne confier ces enseignements qu'à des formateurs qualifiés, professionnels de l'information et du document, en co-intervention avec un professeur d'enseignement disciplinaire ou possédant une double compétence.

Cette stratégie ne peut être efficace que si ces actions périphériques aux programmes s'accompagnent d'une véritable valorisation de l'activité elle-même, aussi bien au niveau de l'enseignant qu'à celui de l'étudiant.

Le nœud du problème se situe en grande partie au niveau de l'enseignant par qui la formation documentaire se généralisera dans les cursus. Ce n'est pas ici le lieu pour

préconiser des mesures opératoires dans cette matière, mais une des solutions réside dans la valorisation et le déroulement de carrière des enseignants liés à l'évaluation de leurs activités pédagogiques qui prend en compte ce qui constitue des « plus », en particulier l'activité documentaire.

Au niveau de l'étudiant, l'intéressement à ce type de formation passe par son caractère obligatoire et par une évaluation de l'usage documentaire sanctionnée par une note. Mais avant tout, il serait nécessaire de valider avec certitude le fait que la formation documentaire contribue sensiblement à la réussite de l'étudiant, comme semble le montrer l'expérience de Paris VIII. Dans cet objectif, nous préconisons, qu'à l'issue des travaux de ce groupe, une évaluation qualitative soit menée selon les règles de l'art dans une autre université pilote qui sera à déterminer.

Enfin, il ne faudrait pas négliger une entrée qui constitue une des matières mêmes de la formation documentaire : les nouvelles technologies de l'information, et tout particulièrement Internet

Au-delà des besoins de formation instrumentale, ces NTI confirment l'urgence d'une formation à la maîtrise de l'information (apprendre à évaluer l'information sur Internet est une des priorités) et nécessitent de nouvelles expertises.

Synthèse de la réunion du 9 janvier 1998

Objectifs pédagogiques et éléments de contenu

- Modalités d'intégration de la formation documentaire dans les cursus
- Outils à mettre en place pour démultiplier ce type de formation

L'expérience des uns et des autres sur le terrain, tout comme les conclusions des ateliers de Gembloux (Belgique) sur la formation documentaire, fait ressortir des préoccupations communes malgré des situations variées, et qui répondent à un objectif général : rendre l'étudiant autonome face à l'information. Par ailleurs, l'analyse des besoins nous a montré qu'il est possible de dégager deux « grands » niveaux d'intervention traduisant une progression liée au cursus : de la sensibilisation à l'information à l'intégration de son usage dans le processus d'apprentissage. Il faudra néanmoins différencier les objectifs de formation au 2ème niveau selon que l'étudiant se destine à une insertion professionnelle ou à la recherche universitaire.

Les préconisations que nous pouvons formuler ici en matière d'objectifs pédagogiques, et plus encore en matière de contenu, se borne à décrire un cadre général. Un travail complémentaire, fait par un groupe de spécialistes, devra les étayer et les préciser. L'élaboration d'un protocole commun devrait aider l'équipe pédagogique, au sein de son établissement et en fonction de l'environnement qui lui est propre, à mettre en place ces formations.

La formation à l'information devra donc se faire à deux niveaux qui ne correspondent pas nécessairement aux cycles d'étude mais bien aux besoins des étudiants dans le cours de leurs cursus.

1er niveau

Donner les moyens de l'autonomie à l'étudiant par une meilleure connaissance du rôle de la documentation et de l'information dans son apprentissage

Au premier niveau, dont le public correspond essentiellement aux « primo-entrants », la formation à l'information doit être le principal instrument dans l'acquisition d'une autonomie de travail par l'étudiant, au travers :

- tout d'abord d'une meilleure connaissance des lieux d'information et de documentation qui sont autant de lieux de travail productifs, de leurs contenus et de leurs modes de fonctionnement ;
- d'un premier contact avec les outils documentaires : du document imprimé à l'information électronique, en passant par les catalogues et les nouveaux supports de l'information (cédéroms, Internet) ;
- d'une initiation à la méthodologie de la recherche de l'information ;
- enfin d'une sensibilisation à la société de l'information en général à laquelle tout étudiant est aujourd'hui confrontée

S'il ne faut pas être trop ambitieux en terme de contenu à ce niveau, il n'en reste pas moins qu'on devra porter une attention toute particulière sur les 1ers cycles. A ce titre, la réforme des DEUG vient à point nommé pour généraliser ce type de formation dans le cadre de l'unité d'enseignement *Méthodologie du travail universitaire*. Il est important de rappeler ici que cette formation a pour vocation première de développer chez l'étudiant, à travers l'usage de la documentation, des capacités à organiser et gérer son travail personnel.

Par ailleurs, même si cette formation ne s'intègre pas *a priori* dans une discipline (l'étudiant de 1ère année doit pouvoir se réorienter à la fin du 1er semestre), des différences dans les contenus apparaîtront obligatoirement en fonction des besoins en ressources documentaires spécifiques à la discipline de l'étudiant (on pourra consulter en annexe quelques exemples de maquettes de formation documentaire).

Il est en outre essentiel à ce niveau, où l'étudiant ne les connaît pas encore précisément, de faire émerger ses besoins documentaires impliquant une initiation spécifique, de mettre en quelque sorte cet étudiant « en appétit » (par exemple en finalisant la formation dans le cadre d'un travail personnel).

2^{ème} niveau

Donner à l'étudiant les moyens d'être plus efficace dans son apprentissage disciplinaire et dans sa vie professionnelle grâce à une véritable maîtrise de l'information.

En règle générale, l'étudiant découvre les enjeux de l'information scientifique et technique quand commence une activité de recherche liée au programme, quand une exigence d'information transparait à l'occasion d'un travail personnel à réaliser. Dans cette situation, il doit savoir analyser ses besoins, puis rechercher, sélectionner, organiser et exploiter l'information nécessaire.

A ce niveau, les ressources d'information ainsi que les outils d'accès à cette information demandent des compétences spécifiques et complexes qui nécessitent d'être formé :

- aux outils spécialisés (bibliographies, annuaires, ouvrages de référence, banques de données, etc.) ;
- aux stratégies de recherche (méthodologie documentaire), tout particulièrement face aux NTI, afin d'être autonome dans la mise à jour de ses connaissances (sources et ressources) ;
- aux modes de production d'un document (production de bibliographies, modes de citation) ;
- à la production scientifique (la recherche, l'édition scientifique) en tenant compte des nouveaux modes de production comme l'édition électronique ;

- à l'évaluation et à la critique des contenus (rendues plus urgentes face à la masse d'information disponible sur Internet).

La généralisation de la formation à ce niveau est plus problématique dans la mesure où les cadres réglementaires équivalents à la réforme des DEUG pour le 1er niveau semblent inégalement pris en compte (voir *supra*, les TER et autres projets tutorés). Il faudra donc imaginer ici des modalités de mise en place de ces formations plus souples, appuyées par une volonté forte du ministère et des établissements dans le cadre notamment de la politique contractuelle.

En outre, une telle formation ne peut être élaborée sans une équipe pédagogique reconnue et associant à la fois des enseignants pour leur connaissance des contenus disciplinaires et des professionnels de l'information pour leur expertise des outils et des méthodologies documentaires. Un certain nombre de ces équipes fonctionnent déjà, parfois sans beaucoup de moyens, et des structures comme celle des unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), fonctionnant sur un binôme conservateur / enseignant-chercheur, sont un bon exemple.

Préconisations pour le développement de ces formations : premiers éléments

Un certain nombre de stratégies ont été évoquées précédemment. Mais avant tout, on peut dire que la formation documentaire, en donnant à l'information un rôle fondamental dans l'enseignement disciplinaire, remet en cause le modèle traditionnel de transmission du savoir qui a généralement cours en France : le maître transmettant à l'élève, au travers du cours *ex cathedra*, un savoir définitif et qui laisse peu de place à son appropriation critique.

L'affirmation des enjeux de la formation à l'information ne pourra donc pas faire l'économie d'une contestation de ce modèle dominant, en lui opposant les vertus de la pratique documentaire dans l'acquisition du savoir.

Cette problématique concerne en définitive l'ensemble du système scolaire, et une réflexion serait à mener sur l'articulation à trouver en matière de formation à l'information entre les enseignements secondaire et supérieur, par le biais tout particulièrement de ces deux structures que sont les centres de documentation et d'information des lycées (CDI) et les bibliothèques universitaires. Dans le contexte actuel de la société de l'information, la formation à la méthodologie documentaire devrait intervenir dès avant l'entrée en université, or nous savons bien que cet enseignement n'est pas encore systématique.

A côté de cet enjeu de fond, on peut tirer des analyses faites jusqu'ici les premières préconisations suivantes (qui seront développées et précisées ultérieurement) :

Il nous paraît indispensable que la formation à l'information, dont la mise en place est très lourde (en terme de contenu et d'équipement informatique), bénéficie de moyens financiers spécifiques. Le ministère a déjà fait un effort dans ce sens par le biais d'un appel d'offres pour la formation à l'IST en 1992 et renouvelé en 1995. Un premier bilan qualitatif est en cours et devrait permettre de vérifier l'efficacité de ce type d'action.

Par ailleurs, la formation à l'usage de l'information devra apparaître clairement dans les contrats d'établissement, avec un budget fléché.

La validation de l'activité documentaire, dans le cours disciplinaire même ou à travers une formation spécifique, est l'élément moteur pour intéresser les étudiants. L'usage de l'information devra participer des modalités de contrôle des connaissances, tout particulièrement dans le cadre d'un travail personnel à réaliser .

Qui doit organiser ces formations, et qui doit les assurer ?

Au niveau de la responsabilité de leur mise en place, plusieurs acteurs ont un rôle à jouer : le directeur du service commun de documentation (SCD), le chargé de mission à la documentation, le directeur d'UFR. Ce responsable devra nécessairement s'appuyer sur une équipe pédagogique comprenant des enseignants et des professionnels de l'information.

Dans ce canevas, quelques acteurs sont à privilégier :

- les enseignants de la 71^{ème} section qui pourront constituer un maillon entre les disciplines et la documentation ; néanmoins, il ne faudrait pas en faire les acteurs uniques au risque de dissocier la formation à l'information de la discipline ;
- au niveau des SCD : il est essentiel qu'un bibliothécaire-relais assure une activité quasi-permanente de formation, ce qui suppose qu'on lui reconnaisse une véritable responsabilité de « bibliothécaire-formateur » ;
- les tuteurs dont le rôle est important vis-à-vis des 1ers cycles, tout particulièrement dans une fonction d'accompagnement des étudiants sur les lieux de documentation : visites, aides à la recherche et à l'utilisation des outils documentaires ; une formation spécifique des tuteurs par le personnel des SCD et par l'enseignant disciplinaire est au préalable indispensable.

La formation de formateurs est, on le voit, le passage obligé pour l'acquisition de compétences spécifiques qui concilient l'approche disciplinaire et le réflexe documentaire.

Elle concerne particulièrement :

- les professionnels de l'information et de la documentation qui doivent mettre à jour leur connaissance des contenus et apprendre à enseigner en tenant compte des logiques disciplinaires ;
- les enseignants des disciplines qui doivent être formés aux méthodologies de l'information.

Dans ce double objectif, il serait souhaitable de soutenir l'expérience que mène depuis plusieurs années l'URFIST de Toulouse en matière de formation de formateurs et d'en valider les résultats. Les centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB) devraient également jouer un rôle important dans cette matière.

Dans le cadre de la politique volontariste du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement, cette formation devra s'appuyer sur des outils pédagogiques d'autoformation ou d'apprentissage en autonomie accompagnée et sur la formation à distance. Il faudrait pour cela valoriser des ressources existantes (notamment sur les sites Web des URFIST), favoriser leur partage, aider à la production de nouveaux outils.

C'est dans cette logique que le ministère est en train de mettre en place une plate-forme Internet collaborative de production et d'utilisation de documents pédagogiques et permettant au public universitaire de se former à l'usage de l'information d'une manière autonome (FORMIST) . Au-delà, cet outil devra constituer un véritable réseau francophone d'échanges de savoir-faire touchant à la maîtrise de l'information.